

Journée Africaine de lutte contre la corruption

11 juillet 2023

Message du Contrôleur général d'Etat Adjoint assurant l'intérim du Contrôleur général d'Etat

- Chers acteurs de la lutte contre la corruption au Burkina Faso,
- Distingués partenaires,
- Mesdames et messieurs.

La convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée à Maputo au Mozambique, le 11 juillet 2003 et est entrée en vigueur en 2006. Cette convention a été ratifiée par le Burkina Faso le 29 novembre 2005.

Le 11 juillet 2023, est célébrée la « **Journée Africaine de la lutte contre la corruption** » à l'instar de la commémoration de la journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre de chaque année.

La commémoration de cette journée, placée sous le thème : « **La Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption : 20 ans après, réalisations et perspectives** », se fait dans un contexte national marqué particulièrement par le sceau de la crise sécuritaire et humanitaire. Cette

journée est une opportunité de réfléchir sur les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent, mais aussi sur les défis auxquels nous sommes confrontés et les mesures que nous devons prendre pour renforcer notre lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Le Burkina Faso, en tant que membre actif de la convention, attache une importance particulière à la lutte contre la corruption. Nous sommes conscients des conséquences néfastes de la corruption sur notre société, notre économie et notre gouvernance. Elle sape la confiance des citoyens, décourage l'investissement et l'innovation, et compromet la justice sociale et l'égalité des chances. Nous sommes conscients également que la corruption de par ses conséquences désastreuses sur notre économie, notre société, crée un lit favorable au développement du terrorisme et d'autres criminalités organisées sur prospères allègrement sur un terreau miné par ces maux. C'est pourquoi le combat contre la corruption doit être perçu comme le combat contre l'autre forme de terrorisme qui s'illustre par les mauvaises pratiques administratives, la mal gouvernance, les pots de vin, dessous de table, faux et usage de faux, la mauvaise gestion foncière. La liste est hélas longue.

Cependant, malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, nous pouvons être fiers des réalisations que nous avons accomplies jusqu'à présent. Car Il a toujours eu des hommes et des femmes, des institutions et des organisations décidées à tout mettre en œuvre pour lui barrer la route ; à la combattre dans toutes ses manifestations parfois au prix de leur vie et ce, afin que notre société connaisse un réel développement débarrassé dudit fléau. De plus, Le Burkina Faso a ratifié et mis en œuvre la Convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption. Ces instruments internationaux nous fournissent un cadre solide pour renforcer nos efforts nationaux et collaborer avec d'autres pays dans la lutte contre la corruption transfrontalière.

Cette année encore, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) qui a pour mission « d'assurer la mise en œuvre des politiques en matière de lutte contre la corruption et de coordonner les actions y afférentes » en synergie d'action avec les autres structures sœurs dans la lutte, poursuivent la réalisation régulière des actions de prévention, de contrôle, de

détection des fautes de gestion et d'aide à la répression de ce fléau et de ses infractions assimilées.

Entre autres acquis enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre de cette lutte anti-corruption, on peut citer :

- l'adoption de la loi n°004/2015/CNT du 03 mars 2015 dite loi anti-corruption, modifiée par la loi 033-018/AN du 26 juillet 2018 ;
- la loi n°082/2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC ;
- la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal avec l'incorporation des incriminations relatives à la corruption et aux infractions assimilées ;
- la loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;
- la loi n°05-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée. Cette loi vise à accélérer le traitement judiciaire des dossiers de corruption.

Toutefois, malgré ces réalisations, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. La corruption persiste dans de nombreux secteurs de notre société. Et Nous devons renforcer nos institutions, promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité, et mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle et de sanction.

En cette journée spéciale, nous réaffirmons notre engagement à combattre la corruption avec détermination. Nous devons tous prendre nos responsabilités, que nous soyons des responsables politiques, des fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des membres de la société civile ou des citoyens ordinaires. Nous devons refuser l'impunité, dénoncer les actes de corruption et promouvoir une culture de redevabilité.

Je voudrais au nom de l'ASCE-LC, saisir cette opportunité pour féliciter tous les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la lutte qu'ils soient du contrôle administratif, judiciaire et parlementaire pour les progrès enregistrés par notre pays dans la lutte contre la corruption.

Je vous encourage pour votre abnégation au travail et pour le combat noble que vous ne cessez de mener chaque jour. Nous ne devons pas nous lasser de retrousser les manches pour combattre sans relâche ce fléau devenu encore plus dangereux à cause de son accointance avec le terrorisme aux conséquences dramatiques. Ce fléau doit être combattu par tous les moyens légaux. Prenons tous et toutes la mesure exacte de sa gravité et de ses conséquences ; les risques qu'il fait courir à notre Nation toute entière, et travaillons ensemble à faire fonctionner correctement les dispositifs règlementaires, législatifs et institutionnels afin d'agir à la fois sur la prévention, la détection et la répression de la corruption et de ses infractions assimilées.

Je souhaite à tous et à toutes, une bonne célébration de la Journée Africaine de lutte contre la corruption et vous invite à être toujours les portes flambeaux de la lutte dans toutes les sphères socio-économiques et culturelles de notre pays.

Vive la Journée Africaine de lutte contre la corruption.

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso.

Le Contrôleur général d'Etat
Adjoint assurant l'intérim du Contrôleur général d'Etat

Urbain **MILLOGO**